

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Séance du 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures, en raison du couvre-feu national, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du communale polyvalente d'Hostiaz de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-et-un octobre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, -, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Gérard CHAPUIS (pouvoir à Mme Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à M. Joël BERGEOT), Jacques DRHOVIN (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à m. Patrick GENOD), Karine VANDERME (pouvoir à M. Alexandre LALLEMENT)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément à l'article L19 du Code électoral, une commission de contrôle doit être instituée par arrêté préfectoral.

Les membres sont nommés pour 3 ans et chargés d'examiner les recours et de contrôler la régularité de la liste électorale.

La composition est de 5 conseillers municipaux (3 de la liste du groupe majoritaire et 2 de la liste du groupe minoritaire).

Les conseillers doivent être proposés dans l'ordre de la liste du tableau. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Chaque membre de la commission peut avoir un suppléant qui pourra siéger en son absence. Les suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PROPOSE** à Monsieur le Préfet la liste suivante

COMMUNES	Désignation des membres	5 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)				
		1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	2ème conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)
PLATEAU d'HAUTEVILLE	Titulaire	LEMOINE Gilbert	LYAUDET Stéphane	DOMINGUEZ Solange	BORGEOT Joël	BERMOND Georges
	<i>Suppléant</i>	FUMEX Jacques	MERMILLON Eliane	PERILLAT Marie-Hélène	CRETIER Humbert	LALLEMENT Alexandre

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20201028-DE-2020-146-DE
Date de télétransmission : 12/11/2020
Date de réception préfecture : 12/11/2020